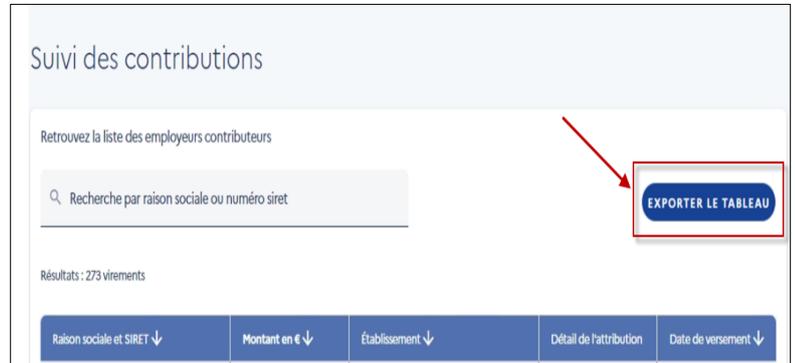


## Entreprises : Taxe d'apprentissage (Import depuis SOLTéA)

**Vous avez désormais la possibilité de récupérer dans Charlemagne Entreprise un fichier récapitulatif des sommes versées par les entreprises au titre de la Taxe d'apprentissage. Cela vous permettra de ne pas avoir à ressaisir manuellement les bordereaux de taxe.**

**Sur la plateforme SOLTéA :** dans le menu « Suivi des versements », vous pouvez consulter le détail des contributions reçues.

Cliquer sur « **Exporter le tableau** » pour extraire un fichier.

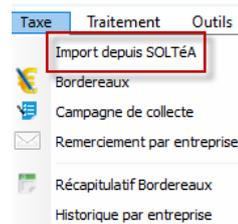


Ce fichier au format csv contient les informations suivantes (ne pas l'enregistrer avec Excel au risque de le rendre inutilisable) :

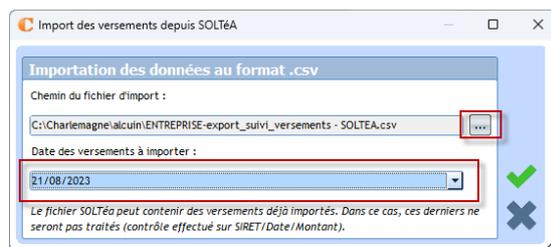
	A	B	C	D	E	F	G
1	Raison sociale	SIRET	Montant en €	Etablissement	Détail de l'attribution	Etat des versements	Date de versement

### Dans Charlemagne Entreprise :

**Etape 1 :** Choisir le menu Taxe / Import depuis SOLTéA



**Etape 2 :** Choisir ensuite le chemin du fichier d'import et la date des versements à importer.



**Etape 3 :** Si l'entreprise existe déjà (contrôle sur le numéro de Siret), l'import sera automatique.

**Etape 4 :** Si le programme détecte une entreprise inexistante dans la base de données, **nous vous conseillons de la créer** en cliquant sur



Utilisez les flèches pour **faire défiler les entreprises** pour lesquelles l'import de la taxe ne se serait pas fait automatiquement

Pour valider la création de la nouvelle entreprise, vous pouvez :

- **1** soit utiliser l'API Sirene de l'Insee afin de récupérer le code APE et l'adresse

(voir l'Aide en ligne  pour le paramétrage de l'API Sirene)

- **2** soit compléter manuellement les champs CP et Ville

La nouvelle entreprise créée sera cochée par défaut pour intégrer le montant de la taxe.

Date	Montant
21/08/2023	2 461,78 €

**Etape 5 :** S'il existe plusieurs entreprises dans votre base avec des numéros de Siret différents, choisir celle sur laquelle vous souhaitez rattacher la taxe en cochant la case correspondante.

Date	Montant
21/08/2023	140,36 €
21/08/2023	136,23 €
21/08/2023	136,23 €

Vous pouvez toujours :

- créer une nouvelle entreprise 

- ou consulter la fiche de l'entreprise existante 

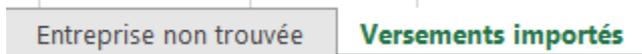
**Attention :** La validation de l'import  n'est possible qu'une fois toutes ces étapes effectuées.

A l'issue du traitement un rapport s'ouvre.



- Dans « Info(s) », vous retrouvez les entreprises dont la taxe a été importée.
- Dans « Avertissement(s) », si vous avez déjà effectué un premier import, vous aurez une liste des taxes déjà importées.
- Dans « Erreur(s) », vous aurez la liste des entreprises qui n'ont pas été trouvées (dans le cas où vous ne les auriez pas créées au moment de l'import de taxe)

Vous pouvez en exporter le compte-rendu dans Excel.



**Etape 6 :** Après import, vous pourrez **consulter les montants** :

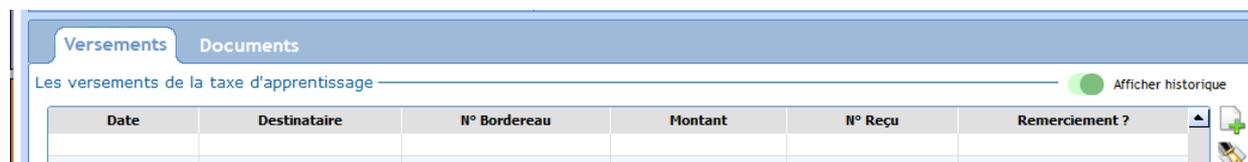
- Dans le menu [Taxe / Historique par entreprise](#)



- Dans l'onglet Taxe d'apprentissage de la fiche Entreprise (avec possibilité d'afficher l'historique des taxes perçues sur les années précédentes)



L'historique sur les années antérieures à 2023 vous proposera également le numéro de bordereau et le numéro de reçu.



**Remarques :**

- Vous pouvez relancer plusieurs fois l'import : Les versements déjà importés ne seront pas traités (un contrôle est effectué sur le SIRET, la date et le montant).
- Rappel / Reçu libératoire : ce document n'est plus nécessaire.